



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES
<http://valclos.venelles.free.fr>

Compte rendu de l'assemblée générale du 13 mars 2006

Assistaient à la réunion ou étaient représentés :

M ou Mme ACIEN, AUGROS, BABULEAU, BLANC NOURRISSEAU, CHARLES, COUE, DUCAS, GHIGO, GUY, JULIEN, LAMKIN, LAUGIER, LE GLEUT, MARTIN CHARTRIE, MEIL, MERCIER, MUNOZ-VIALLARD, PEIDRO, PEYTRAL, REMILI, REVY.

Présents ou représentés : 21 voix, sur 41 copropriétaires, soit 51,2 % des membres.
Le quorum est suffisant pour l'assemblée générale.

Cette assemblée générale s'est tenue dans la salle de réunion de la grande terre.

Ouverture de la séance à 19 heures.

Les points suivants ont été abordés.

Renouvellement du bureau

G. PEYTRAL ne souhaite pas rester au sein du bureau. G. GHIGO est candidat.
Le président remercie G. PEYTRAL pour son action au sein du bureau depuis 1999 en tant que responsable des espaces verts.

La composition du bureau pour 2006 est adoptée à l'unanimité, elle est la suivante :

Président : Mr REMILI, 14 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 23 77
Email : mansarremili@wanadoo.fr

Trésorier : Mr GUY Christophe, 12, Rue Lou Redoun tél 04 42 54 75 04
Email : elianechristophe-guy@tele2.fr

Secrétaire : Mr REVY, 9 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 80 27
Email : j.revy@caramail.com

Mr PEIDRO, 17 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 24 64
Email : peidro@cea.fr

Mr JULIEN, 9bis Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 86 50
Email : djulien2000@yahoo.fr

Georges GHIGO devient un nouveau membre du bureau
Mr GHIGO, 1 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 78 67
Email : ghigo.georges@wanadoo.fr

Budget 2005 et projet de budget 2006

Le budget 2005, est présenté par le président. (voir pièce jointe)
Après discussion, le budget 2005 est approuvé.

Le projet de budget 2006, (voir pièce jointe) est également présenté et approuvé (voir pièce jointe).

Cotisations

Le montant des cotisations en 2006 est maintenu au niveau de l'an dernier (150 € par an).

Plantations

J.P. BABULEAU regrette que le jardinier vienne en été travailler dans le lotissement avec son fils car ceci peut poser des problèmes de sécurité et notre responsabilité risque d'être engagée. Il demande également à ce que ses interventions au cours de l'année soient programmées dans le cahier des charges.

Après discussion, il a été décidé :

- de demander au jardinier de ne plus venir avec son fils.
- de modifier le cahier des charges pour l'an prochain afin de programmer ses interventions au cours de l'année,
- de faire une nouvelle consultation en fin d'année 2006 (avec ce nouveau cahier des charges). Mr BABULEAU, ACIEN et DUCAS, communiqueront à C. GUY la liste de jardiniers susceptibles de répondre à la consultation.

Remise des voiries à la commune

Nous avons à nouveau cette année renouvelé notre demande de remise des voiries par la municipalité. D'après certains échos officieux, notre demande serait acceptée cette année. Nous attendons cependant la notification officielle.

En cas de reprise des voiries, le bornage resterait à notre charge. Pour faire face à ses frais (qui ne sont pas estimés pour l'instant), l'association disposera en fin d'année d'une réserve de trésorerie de 5 000 € environ). Si cette somme s'avère insuffisante, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée afin de demander des fonds supplémentaires aux co-propriétaires.

La sécurité dans le lotissement

A la suite de divers actes d'incivisme dans le lotissement (dégradations de véhicules), le bureau a pris contact l'an dernier (le 3/02/2005) avec la police municipale. Au cours de cette réunion M. D'HUART élu responsable de la police municipale, nous avait proposé que le responsable de la police municipale, M. MALARTRE, vienne lors de notre prochaine assemblée générale faire un exposé sur la sécurité. Malheureusement l'an dernier il n'a pu se libérer pour assister à notre réunion.



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos

14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES

<http://valclos.venelles.free.fr>

Nous avons renouvelé notre demande pour cette année, mais M. MAMARTRE a été remplacé et son successeur ne souhaite pas participer à notre réunion. Il est prêt par contre à rencontrer des membres du bureau si des problèmes particuliers se posent dans le lotissement.

Vitesse excessive dans le lotissement :

Plusieurs co-proprétaires ont remarqué que certains véhicules circulaient dans le lotissement avec une vitesse excessive. Il est demandé à l'ensemble des co-proprétaires de sensibiliser les personnes leur rendant visite sur cet aspect.

Questions diverses :

Réseaux d'assainissement : M ACIEN signale plusieurs colmatages de son réseau d'évacuation des eaux usées et demande si les frais de décolmatage peuvent être pris en charge par la collectivité. A priori, tant que les voiries ne sont pas remises, l'entretien des réseaux d'assainissement reste à la charge du lotissement. Si l'entretien des réseaux est assuré par la collectivité, sa responsabilité commence à l'aval de la boîte de branchement. L'origine du colmatage reste donc à déterminer.

Vidange de piscine : M. DUCAS signale que lors de la vidange de sa piscine, la police municipale est intervenue à la demande d'un riverain. Après renseignements, les vidanges de piscine sont autorisées dans le réseau d'assainissement pluvial.

Raccordement au canal de Provence : Ce dossier ancien (septembre 2004), qui consistait à demander à la SCP un devis pour le raccordement de plusieurs lots rue Lou Récaloun, avait à l'époque reçu un avis défavorable de la Régie des eaux. Depuis la Régie est revenue sur sa décision.

Nous avons eu une réponse de la SCP en février 2006, avec une proposition pour un coût de raccordement de 2 286 € HT par branchement. Ce coût paraît excessif compte tenu de la taille de nos parcelles et le raccordement au canal ne présente pas d'intérêt dans ces conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15 et un apéritif est offert à l'ensemble des participants.
